



# Regional guide

E78.03  
163  
1984



Indian and Northern  
Affairs Canada

Affaires indiennes  
et du Nord Canada

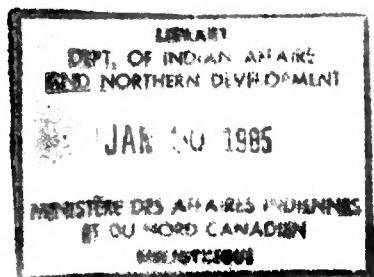
Canada



# Regional guide

Indian and Inuit  
Affairs Program  
Regional Communications Service  
Quebec region

Published under the authority of  
the Honourable David Crombie  
Minister of Indian and Northern Affairs  
Quebec 1984  
QS-Q-009-000-BB-A2



1. DIRECTORATE
2. PLANNING
3. PERSONNEL
4. FINANCE AND ADMINISTRATION
5. COMMUNICATIONS
6. LOCAL GOVERNMENT
7. EMPLOYMENT AND SOCIAL DEVELOPMENT
8. ECONOMIC DEVELOPMENT
9. RESERVES AND TRUSTS
10. EDUCATION
11. ENGINEERING AND ARCHITECTURE
12. SEPT-ILES DISTRICT



# **INDIAN AND NORTHERN AFFAIRS CANADA**

The activities of INDIAN AND NORTHERN AFFAIRS CANADA are carried out through four programs:

- The INDIAN AND INUIT AFFAIRS program provides services to status Indians in Canada and the Inuit who live in New Quebec and Labrador and south of the 60th parallel elsewhere in the country. It deals with the cultural, social and economic concerns of Indian and Inuit communities.
- The NORTHERN AFFAIRS program works with the governments of the Yukon and the Northwest Territories toward the economic, social, political and cultural development of these two territories while promoting the interests of Native people in the Canadian north. It also monitors the development of resources in the north and the protection of the environment.
- The OFFICE OF NATIVE CLAIMS co-ordinates the claims of Native groups submitted to it and negotiates agreements on behalf of the Minister and the federal government. It also advises the Minister on developments in this field.
- The ADMINISTRATION program provides support services and policy direction to the other programs of the Department. Its activities are highly varied and are distributed among four sectors: Communications, Finance and Management, Corporate Policy and Personnel.

The Corporate Policy sector is primarily concerned with strategic planning, policy development on issues crucial to the mandate of the Department, intergovernmental affairs, research, evaluation and corporate secretariat services to the Minister and Deputy Minister.

# **INDIAN AND INUIT AFFAIRS PROGRAM**

## **OBJECTIVE**

To help Indians, the Inuit and other Native groups in Canada achieve their economic, social and cultural goals and to promote self-reliance.

## **STRUCTURE**

**HEADQUARTERS**

**EDUCATION AND SOCIAL DEVELOPMENT**

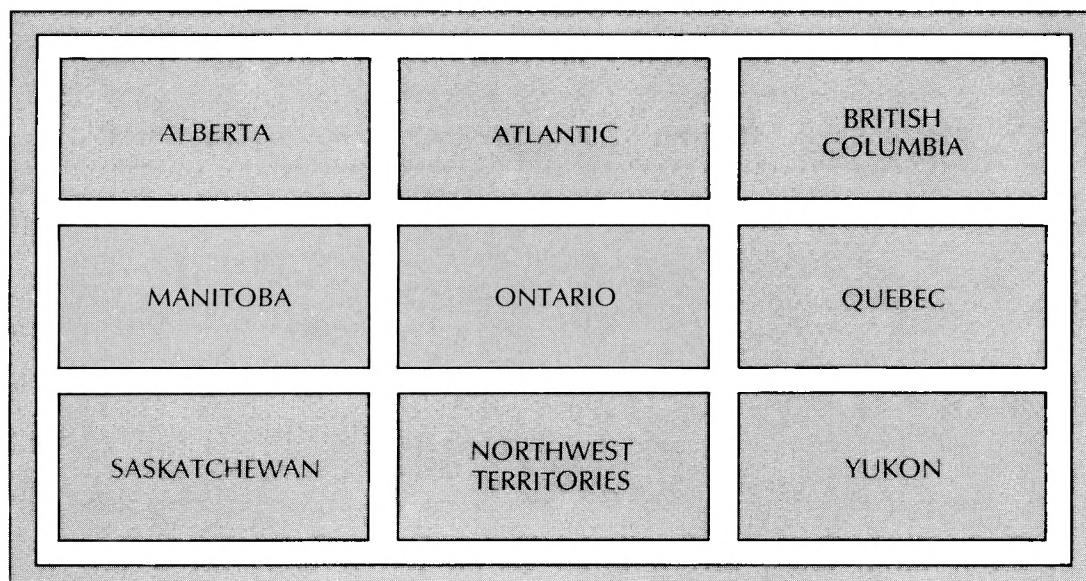
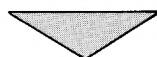
**HOUSING AND BAND SUPPORT**

**RESOURCE, ECONOMIC AND EMPLOYMENT DEVELOPMENT**

**PROGRAM PLANNING AND POLICY CO-ORDINATION**

**RESERVES AND TRUSTS**

## **REGIONS**

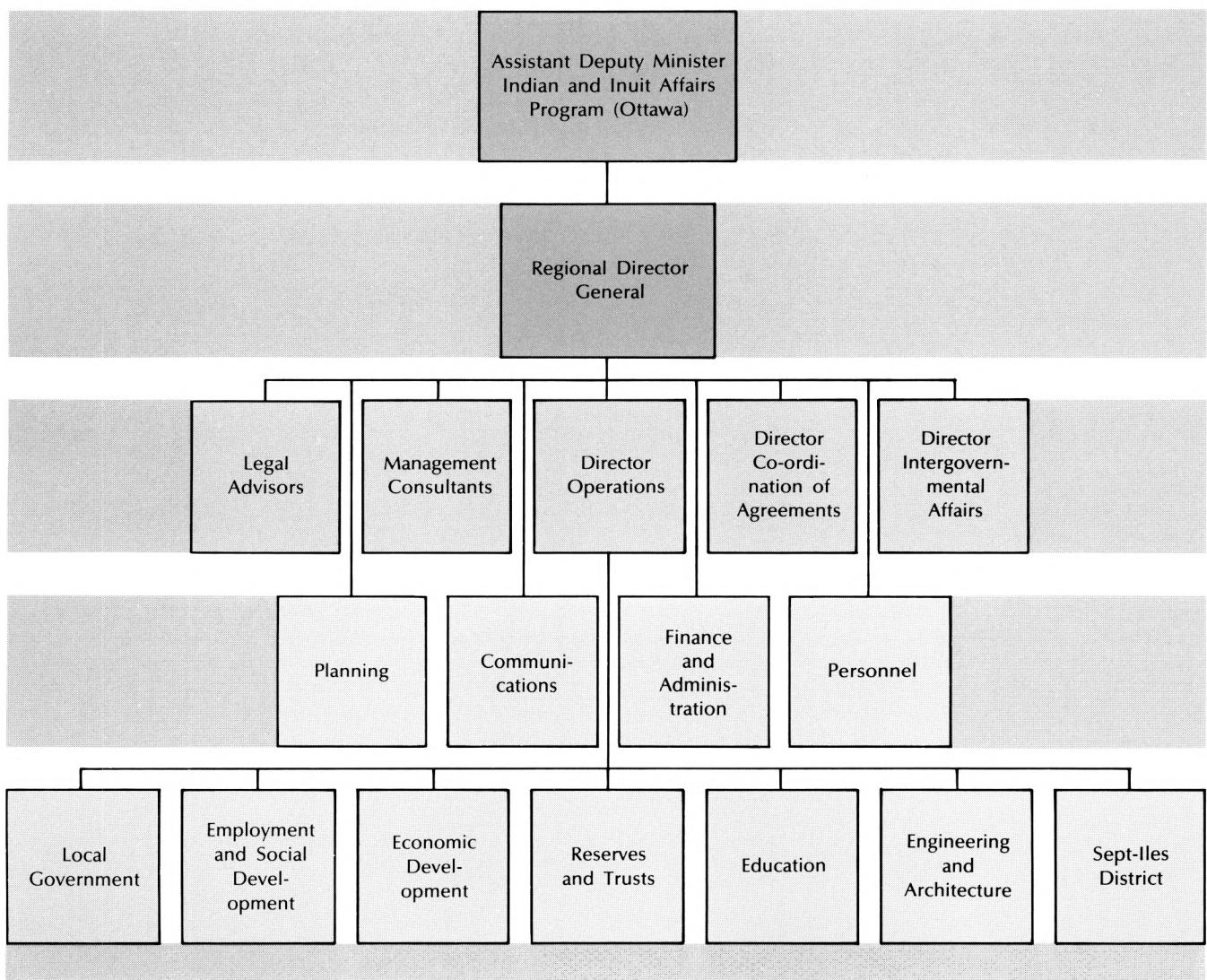


# QUEBEC REGION

There are some fifty Indian and Inuit communities within the province of Quebec.

The total population of Native people is approximately 40 000 (34 000 status Indians and 6 000 Inuit). These Native communities are extremely diverse both in cultural and in economic terms.

The Indian and Inuit Affairs Program, Quebec Region, provides services to the Native communities in the province. In addition to the regional office in Quebec City, there is a district office in Sept-Iles.



## DIRECTOR GENERAL

The Director General plans, directs and co-ordinates all the activities of the Department in the Quebec Region. These activities are consistent with the statutory responsibilities of the federal government with respect to Indians and Indian lands. They are also carried out to provide Native people with the resources they need to undertake their own social, economic and cultural development with a view to achieving self-reliance.

## DIRECTOR OF OPERATIONS

The Director of Operations directs the implementation of various projects related to education, economic development, local government, social services, band properties and manpower management as well as to capital investment and infrastructure maintenance.

The Director of Operations is also responsible for:

- the allocation of funds and staff in accordance with the Region's requirements;
- the determination of such requirements; and
- the ongoing assessment of the results achieved by programs and services in the Region.

## DIRECTOR OF CO-ORDINATION OF AGREEMENTS

The Director, Co-ordination of Agreements, co-ordinates the activities of the Department and other federal government agencies to ensure compliance with commitments undertaken by Canada pursuant to the James Bay and Northern Quebec Agreement (Crees) and the Northeastern Quebec Agreement (Naskapis).

## DIRECTOR OF INTERGOVERNMENTAL AFFAIRS

The Director, Intergovernmental Affairs, assists the Director General in his dealings with the various levels of government and with Native people and their associations.

His main duties are:

- to direct intergovernmental and interdepartmental activities;
- to co-ordinate negotiations with the other levels of government;
- to represent the Government of Canada during negotiations.

## MANAGEMENT CONSULTANTS

The management consultants provide expertise in management to the Director General, the other directors and Native communities for:

- the analysis of management problems;
- the adopting of new management methods; and
- the improvement of the management system of the Region and of local Native governments.

## LEGAL ADVISORS

The legal advisors are part of the federal Department of Justice and are members of Legal Services, Indian and Northern Affairs Canada. They provide advice on legal matters to the Director General's office and to the other directors.

Their expertise is mainly required:

- for the preparation or revision of letters, agreements or contracts involving the Department; and
- in the negotiation of agreements or contracts involving the Department.

The Planning branch comprises three main sectors of activity:

- RESEARCH AND POLICY
- COMMUNITY PLANNING
- OPERATIONAL PLANNING

## RESEARCH AND POLICY

The Research and Policy sector maintains a data bank on the main social indicators for Indian communities in Quebec. It provides the Directorate, bands and Native organizations with analyses and data on the situation of Indians in Quebec and their surroundings. In addition, as part of the socio-economic planning process, it provides Native communities and organizations with technical assistance in the analysis of their socio-economic situation (demographic projections, manpower studies, and so forth).

This sector also provides Native communities and organizations with financial assistance to enable them to plan and organize to deal with major resource development projects in their communities and benefit from the socio-economic impact of such projects.

Further, the Research and Policy sector co-ordinates the assessment and review process for departmental and regional policy and guidelines in accordance with the principle of Indian self-reliance.

## COMMUNITY PLANNING

The Community Planning sector provides bands and Native organizations with technical and financial assistance to enable them to control their socio-economic and urban planning process effectively. Through consultation between Departmental and community representatives, the sector also oversees the implementation of the socio-economic development plans of Indian communities.

## OPERATIONAL PLANNING

This sector provides advice to the regional Directorate with regard to the development and implementation of a planning and management control process adapted to the needs of the Region. In addition, in an advisory capacity, it assists managers in the Region, the bands and Native organizations in the implementation of planning processes developed through consultation with the clientele and management decision-making.

The Regional Personnel Service is responsible for personnel management in the fields of staffing, manpower planning, training, development, recruiting, advancement of special groups, classification, compensation, staff relations, the official languages program and the employee assistance program.

The service advises managers on the implementation of government policies affecting the management of human resources and provides information to employees on all matters related to their employment within the regional organization.

The Regional Personnel Service provides assistance and advice to Native groups concerning human resources management, at their request.

The Regional Personnel Service has five main sectors of activity:

- PAY SERVICE
- HUMAN RESOURCES
- NATIVE EMPLOYMENT AND MINORITY GROUPS
- OFFICIAL LANGUAGES
- STAFF RELATIONS, CLASSIFICATION AND COMPENSATION

## PAY SERVICE

The pay service controls the budget of the Regional Personnel Service and co-ordinates the various procedures associated with compensation. It provides employees with information on working conditions, collective agreements and benefit plans.

## HUMAN RESOURCES

This sector includes the functions of staffing, manpower planning, training and development.

### STAFFING

This sub-sector informs and advises managers on the principles and procedures for recruiting, se-

lecting and appointing employees in accordance with the Public Service Employment Act and the policies and directives of the Public Service Commission. It administers the staffing process in accordance with the policies and directives of the Public Service Commission.

It also informs and advises employees with respect to assignments, transfers, promotions and reintegration.

### MANPOWER PLANNING, TRAINING AND DEVELOPMENT

This sub-sector co-ordinates the preparation of the annual human resources management plan. It determines training and development requirements in order to increase the effectiveness and productivity of employees. It also administers the career management program.

## NATIVE EMPLOYMENT AND MINORITY GROUPS

The main function of this sector is to promote, within the Department, the fair and equitable representation of Native people, women and handicapped persons.

It keeps an inventory of Native job applicants up to date and informs employees who belong to various minority groups concerning their rights to training.

The sector may also act as an advisor to Native trainees.

## OFFICIAL LANGUAGES

This sector plans, develops and administers the official languages program for the Region.

It co-ordinates the operations of computerized personnel systems. It also administers the Franco-phone employee exchange program as well as the bilingualism bonus program.

## **STAFF RELATIONS, CLASSIFICATION AND COMPENSATION**

### **STAFF RELATIONS**

This sector advises managers on the interpretation and application of collective agreements and on legislation and regulations concerning employment. It also provides advice and opinions in connection with the grievance process and regulations concerning health and safety in the workplace.

### **CLASSIFICATION AND COMPENSATION**

This sector advises managers on the organizational principles and procedures for classification and compensation. It ensures that the classification system is applied in accordance with Treasury Board policies and directives. It also provides managers with technical assistance and expertise in the description and assessment of positions for the Region.

# FINANCE AND ADMINISTRATION

4

The Finance and Administration branch provides financial and administrative services for the Quebec Region in accordance with the Financial Administration Act as well as Departmental directives and regulations and in accordance with the requirements of managers and Indian communities.

Implementation of financial administration and management procedures and systems requires the co-ordination of the financial element of operational planning, a method for reporting and control, a record for commitments, control of funds, pre-audit, payment and registration of the Region's expenses and revenues.

Finance and Administration advises the Director General, other managers and the senior officials of the Department concerning financial administration and management policies and administrative practices.

The service also controls funds held in trust for Indian communities and loans to Indian individuals and groups.

Finance and Administration both ensures that administrative and materiel management services run smoothly and provides a technical assistance and training program in financial administration and management to Band Council administrators and managers.

Within the regional Finance and Administration branch there are several activity sectors, which fall under administrative services or under financial services.

## ADMINISTRATIVE SERVICES

### MATERIEL MANAGEMENT

The materiel management service is responsible for planning, organizing and controlling purchases of goods and services for the Region. This involves maintaining, repairing, storing, inventorying and disposing of the Region's property.

### INFORMATION SOURCES

The information sources service keeps all the files, reference documents, books and publications of the Region in a registry or the library. It receives and distributes all mail addressed to the Department and forwards outgoing mail. It also co-ordinates access to information requests.

### GENERAL SERVICES

The general services section is responsible for the administration of office accommodation, parking, telecommunications, claims for or against the Crown, removals and accommodation for Departmental staff, photocopy service and office supplies, word processing and the translation and distribution of manuals and forms.

### SECURITY

The security service ensures that staff, information and materiel are protected. It develops plans to deal with emergencies and co-ordinates preparations for emergency action.

## **FINANCIAL SERVICES**

### **CONTRACT ADMINISTRATION**

The Contract Administration sector is responsible for contract activities associated with construction, maintenance and repair projects, consulting and professional services and special contracts to ensure consistency and compliance with policies relating to the purchasing process, disputes, the granting and cancellation of contracts and claims settlement. It prepares calls for tender and proposal requests, opens and analyses submissions/proposals, draws up contracts and provides a consulting service with respect to contracts.

### **FINANCIAL PLANNING AND BUDGET ANALYSIS**

The Financial Planning and Budget Analysis sector plans and co-ordinates the implementation of financial planning programs, the preparation of budgets and the forecasting of expenditures for the Region. It also administers the votes allocated to the Region for the funding of operations and advises managers on the control and administration of the Region's budgets.

### **OPERATIONAL ACCOUNTING**

The Operational Accounting section has three spheres of activity:

- data processing
- accounting operations
- pay accounting

The **data processing** sector operates a mini-computer that is linked up to a central computer; this means that it records data for transmission and processes data so that reports may be prepared. With the introduction of micro-computers in the

Region, this sector can now also provide technical assistance in this field.

The **accounting operations** sector supervises, co-ordinates and directs all accounting operations for the Region. It issues certification of funds availability, pre-audits documents submitted for payment, controls the availability of cash funds and prepares payment requisitions. This sector bills accounts receivable and keeps an up-to-date record on trust account transactions. It also operates a computer system to carry out accounting operations for Indian monies.

The **pay accounting** sector assists and advises managers in the forecasting and planning of manpower requirements and assists the Regional Personnel Service with respect to employee compensation procedures while maintaining a control over resource-years and salary funds.

### **FINANCIAL TRAINING AND AUDITING**

The Financial Training and Auditing section provides technical assistance, training, advisory, audit and support services in connection with financial administration and management to Band Councils, Indian associations and their administrative units. It provides advice concerning administrative and financial duties to Region managers and to Band Council committees which review end-of-year financial statements and other recipients of contributions. It also analyses and improves internal control techniques and methods, co-ordinates internal audit operations, including action plans and follow-up, which are carried out at the Regional level by the audit branch of the Department or the Auditor General's Office, and checks all contribution agreements prepared by the Region to ensure that financial requirements are met.

# COMMUNICATIONS

5

The primary role of the Regional Communications Service is to provide information to Departmental employees, Native people and the general public on the programs, services and accomplishments of the Department and on Native projects carried out in co-operation with the Department.

Within the regional organization, the Communications Service provides advice concerning communication to the Directorate and other programs and services of the Department. The Service co-ordinates Regional communication projects and

activities such as the publication of reports, folders and brochures and the production of audio-visual presentations. It is also responsible for the distribution of departmental publications, the participation of the Department in various regional exhibitions, the publication of an in-house newspaper and relations with the press.

Further, as an advisory service on communications, its staff provides Native groups, at their request, with technical and professional assistance.

The Local Government branch plays a key role with respect to self-management by local Indian councils. Its first responsibility is to help local authorities provide their communities with sound management; its next responsibility is to act as an advisor on the planning and management of projects which have been decentralized by the Department or which have been set up locally.

The activities of Local Government mainly concern housing, municipal services, public services, police services and the co-ordination of agreements between the Department and Indian councils. The purpose of these agreements is to enable elected Indian officials to assume more responsibilities. In addition, the Local Government program has a co-ordination role with regard to the review of Indian band financial statements.

Local Government comprises two major sectors of activity:

- HOUSING AND INFRASTRUCTURE
- LOCAL GOVERNMENT

## HOUSING AND INFRASTRUCTURE

The main purpose of this section is to help Native communities provide themselves with and manage community services and infrastructures as well as housing programs which meet their requirements. Some capital projects are managed directly by the Department but the majority, through agreements, are the responsibility of the Band Councils. Such projects require reasonably long-term planning; hence it falls to the Housing and Infrastructure section to formulate the policies and directives required for the regional five-year and annual capital projects plan. By the same token, the sec-

tion helps and encourages local authorities to develop and operate suitable management systems for capital projects.

The Housing and Infrastructure section provides a link between parties involved within and outside the Department and local authorities to institute municipal services and build dwellings on and off reserves. Once projects are in progress, the section assists local authorities by providing advice or acting as a manager, depending on whether it has decentralized or retained responsibilities.

## LOCAL GOVERNMENT

The Local Government section is responsible for managing such programs as police services, improvement of Indian management, recreation and the funding of support to bands and tribal councils.

It is also the section's role to co-ordinate all contribution agreements negotiated between the Department and the Indians and to negotiate agreements relating to its own programs.

The Local Government section provides advice to the Regional Directorate with respect to the decentralization of programs and services. It also serves as a resource to local authorities to provide them with assistance and advice concerning management and local government. In addition, it provides guidance to the Sept-Iles District Office in the implementation of local government policies and regulations.

# EMPLOYMENT AND SOCIAL DEVELOPMENT

7

The Employment and Social Development branch is responsible for supporting the efforts of Indians in Quebec to improve their living conditions. Its activities are therefore directed toward better control of the administration of social assistance, greater participation of Indian communities in the areas of social services and socio-economic development and the development of employment in Amerindian communities.

Employment and Social Development fulfils its responsibilities through two main sectors:

- EMPLOYMENT
- SOCIAL DEVELOPMENT

## EMPLOYMENT

The Employment sector encourages Indian bands to plan the social and economic development of their communities themselves. Through the Band Work Process Program, it helps bands carry out community job creation projects which take local human and natural resources into account.

The program assists and guides community leaders in their search for and use of various sources of funding for job creation projects.

In addition, the Employment sector, in co-operation with the Employment and Immigration Commission, provides bands with the opportunity to carry out summer job creation projects for the students in their communities.

It also implements Placement and Mobility Programs to help Native people enter the labour market.

## SOCIAL DEVELOPMENT

The Social Development sector delivers a social assistance program to Indian communities and, through Quebec Social Services Centres and bands or Indian associations which administer their own program, a broad range of professional social services.

### SOCIAL ASSISTANCE PROGRAM

The fundamental objective of the Social Assistance Program is to provide Indian individuals and families who live on reserves and are considered indigent according to specific criteria with financial assistance and services to enable them and their dependents to preserve their health, their sense of security, their dignity and the integrity of their family unit. It helps them to gain or regain independence, participate in and contribute to the social and economic life of their community and take on more responsibility for the management of their personal affairs.

In addition, the program encourages Band Councils and/or Indian associations to take charge of the Social Assistance Program by providing assistance, advice and training to those who are interested.

The Social Assistance Program participates in the creation of on-reserve employment for recipients of social assistance by pumping funds into such projects as the Band Work Process. These projects are developed by the Band Councils and co-ordinated by the Employment sector of the Department.

### **SOCIAL SERVICES PROGRAM**

The fundamental objective of the Social Services Program is to make adequate social services available to individuals and families living on reserves. The program ensures that health and social services provided to Indian communities by the provincial government are adapted to the needs of Indian communities in Quebec. It also ensures that any other service, resource or community project thought suitable for meeting community requirements in terms of social services are provided.

The Program also encourages Band Councils and

Indian associations to become more involved in the administration of social services or even to take full control of their Social Services Program. Since social services are under provincial jurisdiction, assumption of control of Social Services Programs by Indian communities requires agreements, in the form of service contracts, between local Indian authorities, Social Services Centres (SSC) and the Department, to provide communities with access to provincial social services, including so-called statutory services (under Quebec legislation regarding youth protection, adoption, and so forth).

# ECONOMIC DEVELOPMENT

8

The role of the Economic Development branch is to support the efforts of the Indians and Inuit of Quebec to increase their socio-economic self-sufficiency. In addition to financial assistance, it provides Native communities with services and advice on management, research, planning and any other aspect related to social and economic progress.

The activities of Economic Development are carried out through three main sectors:

- BUSINESS DEVELOPMENT
- NATIVE INSTITUTIONS DEVELOPMENT
- NATURAL RESOURCES DEVELOPMENT

## BUSINESS DEVELOPMENT

This sector provides and/or makes accessible to Native businesses sources of funding by means of direct loans, loan guarantees or contributions. Business Development staff works in close co-operation with Indian communities toward the completion of various projects relating to their economic development. The main services provided to businesses are: technical assistance, advice, studies and location of the sources of funding required to develop, carry out and follow up their projects.

## NATIVE INSTITUTIONS DEVELOPMENT

In order to support individual and collective development efforts, this sector provides interested Native groups with technical and financial assistance to set up and run local development institutions.

## NATURAL RESOURCES DEVELOPMENT

The purpose of this sector is to encourage Indian and Inuit communities to manage their natural resources so as to maximize economic benefits. It provides assistance, advice and funds to encourage Native initiatives in the development and exploitation of renewable and non-renewable natural resources in the areas of trapping, forestry, agriculture, mining, commercial recreation and tourism.

# RESERVES AND TRUSTS

The Reserves and Trusts branch ensures that the constitutional and statutory requirements of Canada with respect to the Indians of Quebec are met. These requirements are set forth in the Indian Act and such agreements as the James Bay and Northern Quebec Agreement. In view of the legal or para-legal nature of its duties, Reserves and Trusts works in close co-operation with the Department's Legal Services.

The main activities of Reserves and Trusts are carried out through three sectors:

- LAND MANAGEMENT
- STATUTORY REQUIREMENTS
- TITLES AND REGISTRATION

## LAND MANAGEMENT

The Land Management sector is delegated by the Department to oversee all real estate transactions affecting reserve lands. It is also responsible for land surveys, the preparation of agreements concerning easements and rights of way control of the issuing of leases and permits relating to the occupation of lands by non-Indians as well as the exploitation of mining and forest resources on Indian reserves.

## STATUTORY REQUIREMENTS

The Statutory Requirements sector oversees eligibility for inclusion in the Indian Register; it implements changes with regard to the acquisition or loss of Indian status, keeps official band lists up

to date and advises Indian communities on all matters pertaining to Indian status. The sector is also responsible for administering the estates of Indians on reserves, the property of minors and incapacitated individuals as well as the capital funds and revenues of bands. Moreover, the sector receives and publishes the local regulations and bylaws of Indian bands. When band elections are held, Statutory Requirements appoints elections officers, investigates election appeals and assists bands when they hold referendums on alcoholic beverages.

It should be noted that all the functions of the Statutory Requirements sector are governed by the provisions contained in the Indian Act.

## TITLES AND REGISTRATION

The Titles and Registration sector maintains a system of records, registers and document files pertaining to Indian lands, estates and other statutory requirements. It also acquires lands to increase the area of existing Indian reserves or create new ones, in accordance with established policy. The sector also conducts searches of land titles in order to ascertain or clarify individual and collective rights and the legal status of mines and forests on reserves.

With the passing of the Cree-Naskapi of Quebec Act (Act C-46) on June 8, 1984, Reserves and Trusts is now responsible for implementing, maintaining and controlling a land registry system for Cree and Naskapi Category 1A lands.

Under the Indian Act, Indian and Northern Affairs Canada is responsible for overseeing the education of Native people. It is, therefore, the task of the Regional Education branch to manage and coordinate all the activities and programs required to provide the Indian and Inuit people of Quebec with the school and educational services they require to meet their needs, from the pre-school level to the university level. Within its activities, the Education branch pursues the objective of encouraging "Indian control of Indian education."

The field of education is a very broad one. Consequently, the activities of the Education branch are many and extremely varied. These activities are carried out by five sectors:

- PEDAGOGICAL SERVICES
- TAKE-OVER OF EDUCATION
- TEACHING
- CONTINUING EDUCATION
- ADMINISTRATIVE SUPPORT

## PEDAGOGICAL SERVICES

The Educational Services sector takes an active part in designing, developing and implementing Indian education systems for and by Indians. This involves planning with Indian communities the development and implementation of education systems adapted to each one as well as promoting the policy of Indian control of Indian education with the various parties concerned. The sector also works to develop the quality of Indian education, both on reserve and off reserve, in keeping with the Indian cultural identity.

## TAKE-OVER OF EDUCATION

The transfer of responsibility for managing Education programs to local Indian authorities involves negotiations between the Department and Native representatives. The sector in charge of negotiations provides advice concerning the transfer to

managers in the Education branch and to Indian officials. It is thus required to provide both parties with the statistical and financial data required to make decentralization decisions. The sector in charge of negotiations also assesses all activities associated with the transfer of responsibility for education.

## TEACHING

The Teaching sector oversees the smooth operation of the fifteen or so federal schools in the Region. It is responsible for administering the funds allocated to elementary and secondary teaching services and the funding of Cree and Kativik school boards and schools under the jurisdiction of local Indian authorities. Further, it administers the construction and maintenance program for federal and associated schools. The Teaching sector is responsible for the tuition agreements program that was developed in order to educate Native students in non-federal institutions.

## CONTINUING EDUCATION

The Continuing Education sector administers three main programs:

- Professional training
- Postsecondary Education
- Student Services

The **PROFESSIONAL TRAINING** Program is for Indian and Inuit adults who wish to increase their skills in order to improve their opportunities on the job market. The services provided complement those available from the Canada Employment and Immigration Commission. The sector also conducts negotiations with provincial departments, organizations and other federal departments to create and set up programs and services to provide professional training.

In addition to providing financial assistance, the **POSTSECONDARY EDUCATION** Program advises students who wish to continue their studies at the postsecondary level, whether in CEGEPs (which offer general and professional programs) or universities. The program also participates in the development and implementation of special postsecondary programs adapted to Native requirements.

The **STUDENT SERVICES** Program is for elementary and secondary school students enrolled in federal or provincial schools or in schools administered directly by bands. It provides students with professional advice, financial assistance and a broad

range of other services, including school transportation (on a daily and seasonal basis), accommodation and allowances for the purchase of clothing and school supplies.

## ADMINISTRATIVE SUPPORT

The Administrative Support sector records all financial data for all the budget activities of the Education branch. The sector compiles education statistics and keeps them up to date. It also directs the use of computer systems for student registration in the Region.

The Regional Engineering and Architecture branch is responsible for planning, designing, construction and technical operations in connection with the buildings and other property of the Department. Engineering and Architecture also provides assistance and advice to local Indian authorities so that they may implement their own capital and operations program.

Engineering and Architecture comprises four main sectors of activity:

- PROJECT MANAGEMENT
- PROJECT DEVELOPMENT
- MECHANICAL AND ELECTRICAL
- CONSTRUCTION AND MAINTENANCE

## PROJECT MANAGEMENT

This sector ensures that capital projects carried out meet the objectives set as well as budget requirements and deadlines.

## PROJECT DEVELOPMENT

This sector provides a consulting service to staff in the Region and Native communities on urban planning, engineering and building architecture.

The professional engineering and architectural services provided include consulting services such as advice, expertise, estimates, assessments and follow-up in connection with construction projects. The sector also conducts preparatory studies, prepares preliminary plans, and draws up final plans and specifications.

Other services include the verification of draftsman's drawings and the approval of alternative building methods and materials while projects are in progress.

With respect to development and urban planning, the Project Development sector is responsible for drawing up development plans, preparing zoning plans and regulations, updating maps and completing growth profiles for Indian communities in Quebec.

The sector also manages the technical and administrative aspects of capital projects.

## MECHANICAL AND ELECTRICAL

The role of this sector is to provide residents in Native communities which are not linked up to Hydro-Québec facilities with a sufficient and reliable supply of electricity. This service involves operating and maintaining six Departmental hydroelectric power plants and networks in the Quebec Region. The Mechanical and Electrical sector provides technical advice on mechanics and electricity when the Region is developing projects. It also co-ordinates and directs the Department's programs related to the conservation and wise use of energy.

## CONSTRUCTION AND MAINTENANCE

This sector is responsible for planning, organizing and controlling Regional activities related to building, maintenance and fire prevention.

The area of maintenance in particular requires the development of methods, standards, procedures and training programs to improve the operation and maintenance of systems and facilities in Indian communities. In addition, the sector plans, directs and controls the development and implementation of accident and fire prevention programs for Indian communities. It also organizes training programs on fire safety and prevention and conducts fire prevention inspections and investigations in Indian communities.

The Sept-Iles District Office works in nine Amerindian communities in the North Shore area. Through ongoing and close contact with its clientele, it provides a link with all the programs of the Department.

The structure of the District Office is roughly similar to that of the Regional organization and the main objective of its activities is to provide assistance and advice to Indian communities, in the light of their aspirations and needs, while promoting the take-over of various Departmental programs by local Amerindian authorities.

The staff assigned to the Sept-Iles District is responsible for planning, organizing, implementing

and managing Departmental projects, programs and services in the following fields:

- **Employment and Social Development**
- **Economic Development**
- **Local Government**
- **Housing and Infrastructure**
- **Engineering and Architecture**
- **Reserves and Trusts**
- **Financial Training and Auditing**
- **Adult Education**
- **Student Services.**



# Le guide régional



Affaires indiennes  
et du Nord Canada

Indian and Northern  
Affairs Canada

Canada

1. DIRECTION GÉNÉRALE
2. PLANIFICATION
3. PERSONNEL
4. FINANCE ET ADMINISTRATION
5. COMMUNICATIONS
6. ADMINISTRATION LOCALE
7. EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL
8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
9. RÉSERVES ET FIDUCIE
10. ÉDUCATION
11. GÉNIE ET ARCHITECTURE
12. DISTRICT DE SEPT-ÎLES

# **LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN**

Les activités du MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN sont regroupées sous quatre programmes:

- **Le programme des AFFAIRES INDIENNES ET INUIT** dispense des services aux Indiens inscrits du Canada et aux Inuit vivant au Nouveau-Québec, au Labrador et au sud du 60e parallèle ailleurs au pays. Il traite les questions culturelles, sociales et économiques touchant les communautés indiennes et inuit.
- **Le programme des AFFAIRES DU NORD** travaille avec les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au développement économique, social, politique et culturel des deux territoires en favorisant les intérêts des autochtones du Nord canadien. Il veille également à la mise en valeur des ressources de cette région et à la protection de l'environnement.
- **Le BUREAU DES REVENDICATIONS DES AUTOCHTONES** coordonne les revendications des groupes autochtones qui lui sont présentées et négocie les ententes, au nom du Ministre et du gouvernement fédéral. Il conseille également le Ministre sur l'évolution de la situation en ce domaine.
- **Le programme de l'ADMINISTRATION** offre des services de soutien et définit les lignes de conduite des autres programmes du Ministère. Ses activités, fort variées, sont réparties en quatre secteurs: Communications, Finances et gestion, Orientations générales et Personnel.

Le secteur des Orientations générales est plus particulièrement chargé de la planification générale, de l'élaboration des lignes de conduite sur les questions touchant le mandat du Ministère, des affaires intergouvernementales, de la recherche, de l'évaluation et des services de secrétariat fournis au Ministre et au Sous-ministre.

# PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT

## OBJECTIF

Aider les Indiens, les Inuit et les autres groupes autochtones du Canada à atteindre leurs buts d'ordre économique, social et culturel et à accéder à l'autonomie.

## ORGANISATION

### ADMINISTRATION CENTRALE

ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

LOGEMENT ET SOUTIEN DES BANDES

MISE EN VALEUR DES RESSOURCES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
ET CRÉATION D'EMPLOI

PLANIFICATION DU PROGRAMME ET COORDINATION DES POLITIQUES

RÉSERVES ET FIDÉICOMMIS

## RÉGIONS



ALBERTA

ATLANTIQUE

COLOMBIE  
BRITANNIQUE

MANITOBA

ONTARIO

QUÉBEC

SASKATCHEWAN

TERRITOIRES DU  
NORD-OUEST

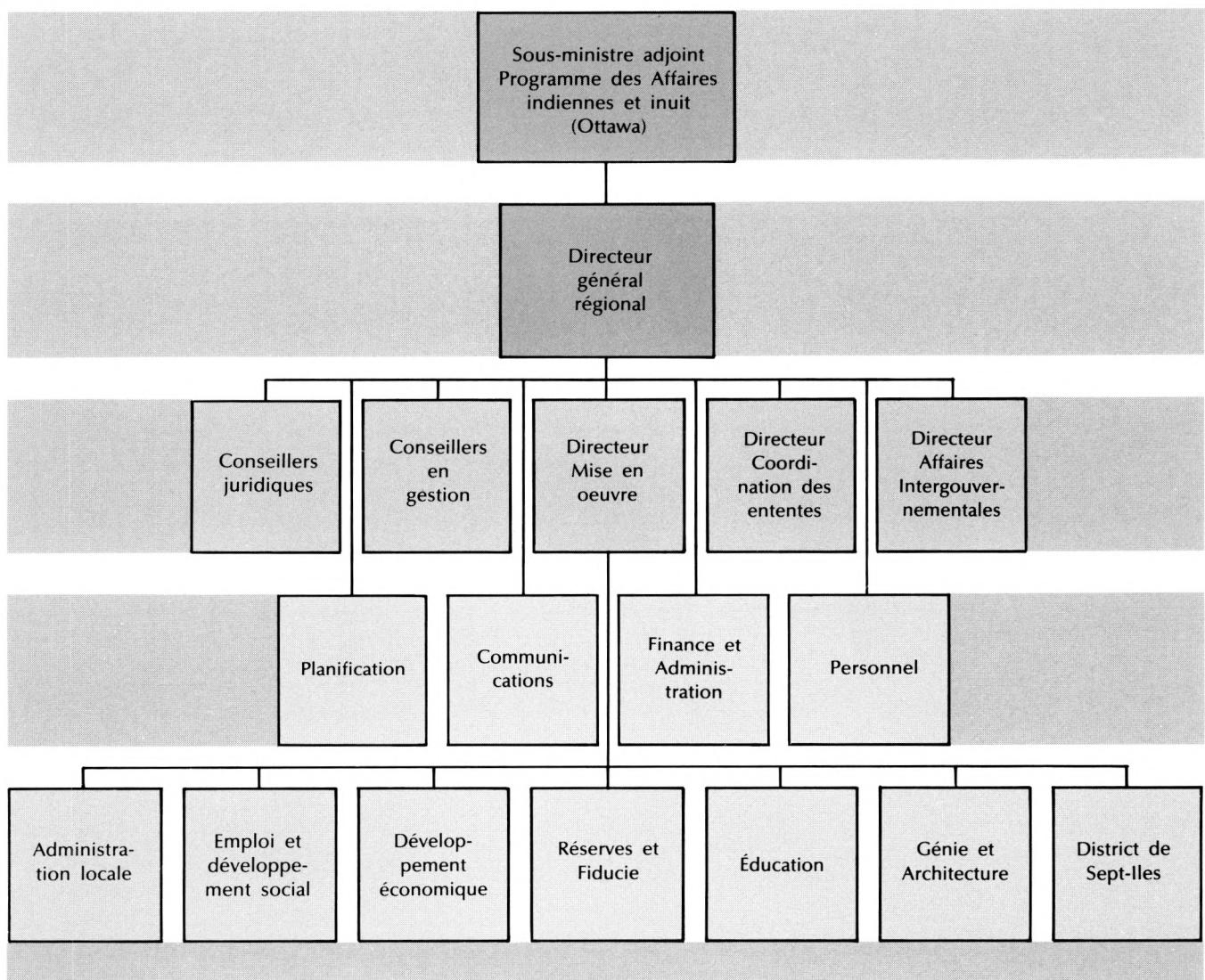
YUKON

# LA RÉGION DU QUÉBEC

La province de Québec comprend une cinquantaine de communautés indiennes et inuit. La population autochtone totale est d'environ 40 000 (34 000 Indiens inscrits et 6 000 Inuit).

Ces communautés autochtones représentent une population très diversifiée tant sur le plan culturel qu'économique.

Le programme des Affaires indiennes et inuit, Région du Québec, dessert la population autochtone de la province. En plus du bureau régional à Québec on compte également un bureau de district à Sept-Îles.



## LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Planifie, dirige et coordonne l'ensemble des activités du Ministère à l'intérieur de la région du Québec. Ces activités s'inscrivent dans le cadre des responsabilités statutaires du gouvernement fédéral à l'égard des Autochtones et de leurs terres. Elles ont également pour objectif de fournir aux Autochtones les ressources leur permettant d'assumer leur propre développement social, économique et culturel dans la perspective de l'autonomie indienne.

## LE DIRECTEUR DE LA MISE EN OEUVRE

Dirige la mise à exécution de divers projets relatifs à l'éducation, à la promotion économique, à l'administration locale, aux services sociaux, à la gestion foncière et à l'effectif des bandes, ainsi qu'aux immobilisations et à l'entretien des infrastructures.

De plus, le Directeur de la Mise en oeuvre est responsable:

- de la répartition du budget et du personnel en fonction des besoins de la Région;
- de l'identification de ces besoins; et
- de l'évaluation continue du rendement des programmes et services de la Région.

## LE DIRECTEUR DE LA COORDINATION DES ENTENTES

Coordonne les interventions du Ministère et des autres intervenants fédéraux de façon à ce que soient respectés les engagements pris par le Canada relativement à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (Cris) et à la Convention du Nord-Est québécois (Naskapis).

## LE DIRECTEUR DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

Assiste le Directeur général dans ses relations avec les divers paliers de gouvernement ainsi qu'avec les Autochtones et leurs associations.

Ses principales responsabilités sont de:

- diriger les activités intergouvernementales et interministérielles;
- coordonner les négociations avec les autres paliers de gouvernement;
- représenter le gouvernement du Canada lors de négociations.

## LES CONSEILLERS EN GESTION

Agissent auprès du Directeur général, des autres directeurs et des organismes Autochtones à titre d'experts en gestion pour:

- l'analyse de problèmes de gestion;
- l'adoption de nouvelles méthodes de gestion; et
- l'amélioration du système de gestion de la Région et des administrations Autochtones.

## LES CONSEILLERS JURIDIQUES

Ceux-ci font partie du ministère fédéral de la Justice et sont membres du Contentieux du ministère des Affaires indiennes et du Nord. Ils agissent auprès de la Direction générale de même qu'auprès des autres directeurs à titre de conseillers en matière juridique.

Leur expertise est requise principalement:

- pour la rédaction ou la révision de lettres, d'ententes ou de contrats impliquant le Ministère; et
- lors de la négociation d'ententes ou de contrats qui impliquent également le Ministère.

La Direction de la Planification regroupe trois principaux secteurs d'activités:

- RECHERCHE ET ORIENTATIONS
- PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE
- PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

## RECHERCHE ET ORIENTATIONS

Le secteur Recherche et orientations maintient une banque de données sur les principaux indicateurs sociaux des communautés indiennes du Québec. Il fournit à la Direction générale, aux bandes et aux organismes autochtones, des analyses et des données sur la situation des Indiens du Québec et de leur environnement. De plus, dans le cadre du processus de planification socio-économique, il fournit aux communautés et aux organismes autochtones, de l'assistance technique dans l'analyse de leur situation socio-économique: projections démographiques, études de main-d'oeuvre, etc.

Ce secteur fournit également aux communautés et organismes autochtones une aide financière leur permettant de planifier et de s'organiser face à des projets majeurs de développement des ressources dans leur milieu et de profiter de l'impact socio-économique de tels projets.

Finalement, le secteur Recherche et orientations coordonne le processus d'examen et de révision des politiques et orientations ministérielles et régionales en fonction du principe de l'autonomie indienne.

## PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE

Le secteur de la Planification communautaire fournit aux bandes et organismes autochtones de l'aide technique et financière afin de leur permettre un contrôle efficace de leur processus de planification socio-économique et urbaine. Il s'assure également, à travers des mécanismes de concertation – regroupant des intervenants du Ministère et des représentants des communautés – de la mise en application des plans de développement socio-économique des communautés indiennes.

## PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

Ce secteur agit à titre de conseiller auprès de la Direction générale régionale en matière de développement et de mise en oeuvre d'un processus de planification et de contrôle de gestion adapté aux besoins de la Région. De plus, toujours à titre de conseiller, il assiste les gestionnaires de la Région, les bandes et les organismes autochtones dans la mise en application des processus de planification dans le cadre de la concertation avec la clientèle et la prise de décision de gestion.

Le Service régional du Personnel s'occupe de la gestion du personnel dans les domaines de la dotation, de la planification de main-d'œuvre, de la formation, du perfectionnement, du recrutement, de la promotion visant les groupes spéciaux, de la classification, de la rémunération, des relations de travail, du programme des langues officielles et du programme d'aide aux employés.

Il conseille les gestionnaires relativement à l'implantation des politiques gouvernementales touchant la gestion des ressources humaines et fournit aux employés des renseignements sur toute question reliée à leur emploi au sein de l'organisation régionale.

Le Service régional du Personnel aide et conseille également les groupes autochtones, sur demande de leur part, en matière de gestion des ressources humaines.

Le Service régional du Personnel compte cinq principaux secteurs d'activités:

- LE SERVICE DE LA PAIE
- LES RESSOURCES HUMAINES
- L'EMPLOI AUTOCHTONE ET LES GROUPES MINORITAIRES
- LES LANGUES OFFICIELLES
- LES RELATIONS DE TRAVAIL, LA CLASSIFICATION ET LA RÉMUNÉRATION

## SERVICE DE LA PAIE

Le service de la paie contrôle le budget du Service régional du Personnel et coordonne les diverses procédures relatives à la rémunération. Il fournit aux employés des renseignements sur les conditions de travail, les conventions collectives et les avantages sociaux.

## RESSOURCES HUMAINES

Ce secteur comprend la dotation ainsi que la planification de main-d'œuvre, la formation et le perfectionnement.

### LA DOTATION

Ce sous-secteur informe et conseille les gestionnaires sur les principes et modalités de recrutement, sélection et nomination du personnel conformément à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et selon les politiques et directives de la Commission de la Fonction publique. Il administre le processus de dotation selon les politiques et directives de la Commission de la Fonction publique.

Enfin, il informe et conseille également les employés en matière d'affectation, de mutation, d'avancement et de réintégration.

### LA PLANIFICATION DE MAIN-D'OEUVRE, FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

Ce sous-secteur coordonne la préparation du plan annuel de gestion des ressources humaines. Il identifie les besoins en formation et en perfectionnement afin d'améliorer l'efficacité et la productivité des employés. Il administre également le programme de gestion des carrières.

## EMPLOI AUTOCHTONE ET GROUPES MINORITAIRES

La principale fonction de ce secteur est de favoriser, au sein du Ministère, la représentation juste et équitable des autochtones, des femmes et des personnes handicapées.

Il tient à jour un inventaire des candidats autochtones et renseigne les employés des différents groupes minoritaires relativement à leurs droits de formation.

Enfin, il peut aussi agir à titre de conseiller auprès des stagiaires autochtones.

## LANGUES OFFICIELLES

Ce secteur planifie, développe et administre le programme des langues officielles pour la Région.

Il coordonne les opérations des systèmes informatisés sur le personnel. Il administre également le programme d'échange d'employés francophones ainsi que le régime de la prime au bilinguisme.

## **RELATIONS DE TRAVAIL, CLASSIFICATION ET RÉMUNÉRATION**

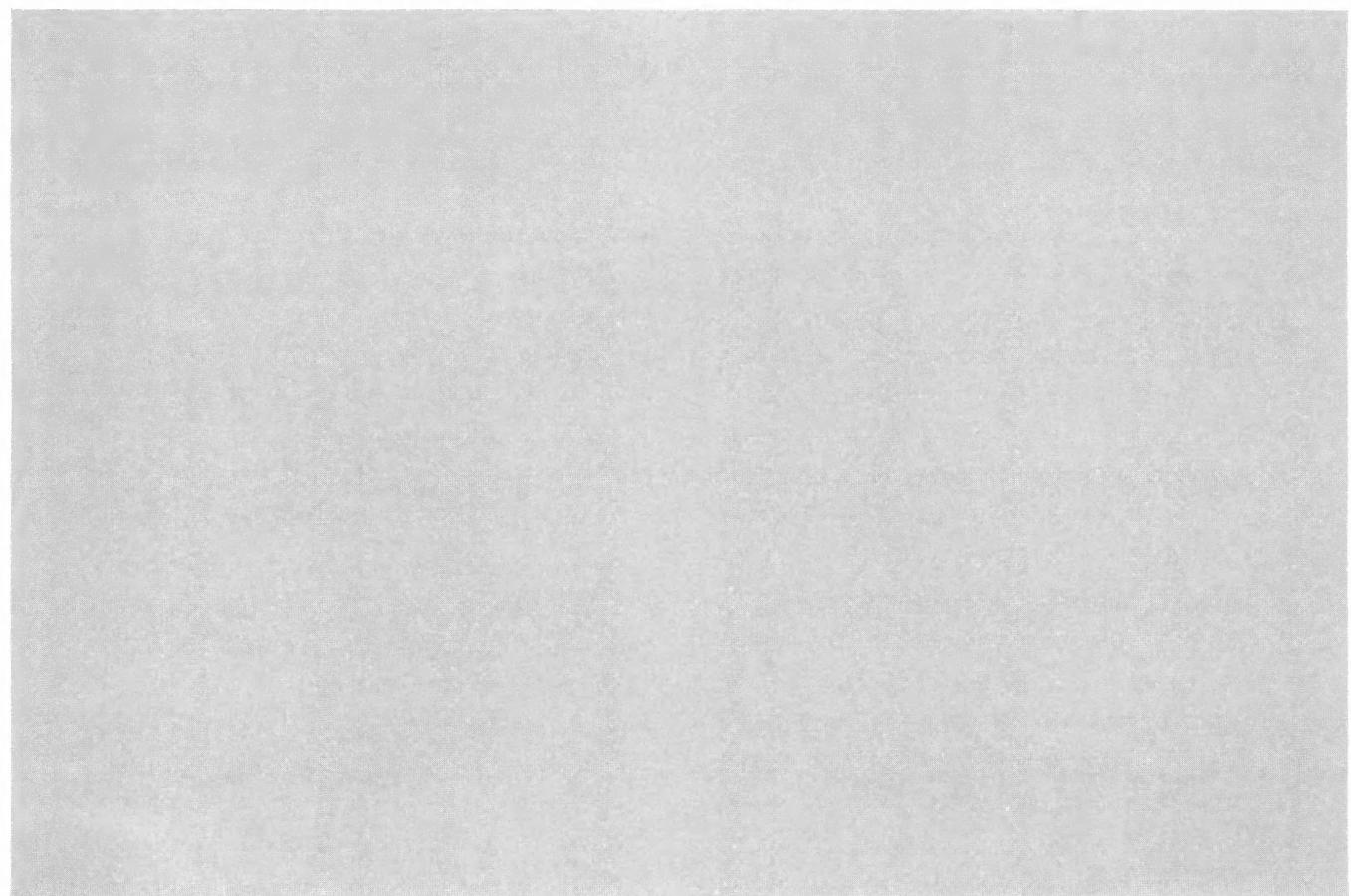
### **RELATIONS DE TRAVAIL**

Ce secteur conseille les gestionnaires quant à l'interprétation et à l'application des conventions collectives, des lois et des règlements sur l'emploi. On y donne aussi des conseils et des avis sur la

procédure des griefs et sur la réglementation reliée à la sécurité au travail.

### **CLASSIFICATION ET RÉMUNÉRATION**

Ce secteur conseille les gestionnaires sur les principes et modalités de l'organisation de la classification et de la rémunération. Il veille à l'application du système de classification selon les politiques et directives du Conseil du Trésor. De plus, il assure aux gestionnaires l'aide technique et l'expertise pour la description et l'évaluation des emplois pour la Région.



La Direction Finance et Administration assure les services financiers et administratifs pour la région du Québec, conformément à la Loi sur l'administration financière, aux directives et aux règlements ministériels, et ce, en fonction des besoins des gestionnaires et des communautés indiennes.

La mise en oeuvre des procédures et systèmes de gestion et d'administration financière requiert la coordination du contenu financier de la planification opérationnelle, une méthode de rapport et de contrôle, la comptabilisation des engagements, le contrôle de caisse, la pré-vérification, le paiement et l'inscription des dépenses et revenus de la Région.

La Direction Finance et Administration conseille le Directeur général et les autres gestionnaires ainsi que les hauts fonctionnaires du Ministère relativement aux politiques de gestion et d'administration financière et aux pratiques administratives.

Ce service assure aussi le contrôle des fonds détenus en fiducie pour les communautés indiennes et des prêts aux particuliers et aux groupes indiens.

Enfin, en plus de veiller au bon fonctionnement des services d'administration et de gestion du matériel, cette Direction offre aux administrateurs et gestionnaires des Conseils de bande, un programme d'aide technique et de formation dans les domaines de l'administration et de la gestion financière.

L'organisation de la Direction régionale Finance et Administration regroupe plusieurs secteurs d'activités qui relèvent soit des services administratifs, soit des services financiers.

## SERVICES ADMINISTRATIFS

### GESTION DU MATÉRIEL

Le service de la gestion du matériel est responsable de la planification, de l'organisation et du contrôle des achats en biens et en services pour la Région. Cette responsabilité implique donc l'entretien, la réparation, l'entreposage, l'inventaire et l'écoulement des biens matériels de la Région.

### SOURCES D'INFORMATION

Le service des sources d'information conserve, aux archives ou à la bibliothèque, tous les dossiers, documents de référence, livres et publications de la Région. Il reçoit et distribue tout le courrier adressé au Ministère et achemine celui expédié à l'extérieur. Il coordonne les demandes d'accès à l'information.

### SERVICES GÉNÉRAUX

Les services généraux sont responsables de l'administration des locaux, du stationnement, des télécommunications, des réclamations pour ou contre la Couronne, de la réinstallation et du logement pour le personnel du Ministère, de la photocopie et de la papeterie, du traitement de textes ainsi que de la traduction et de la distribution des manuels et formulaires.

### SÉCURITÉ

Le service de la sécurité veille à la protection du personnel, de l'information et du matériel. Il met au point des plans pour contrer les situations d'urgence et coordonne les préparatifs de mesures d'urgence.

## SERVICES FINANCIERS

### ADMINISTRATION DES MARCHÉS

Le secteur de l'Administration des marchés est responsable des activités des marchés ayant trait aux travaux de construction, à l'entretien et aux réparations, aux services de conseils et de professionnels et des contrats spéciaux afin d'assurer l'uniformité et l'application des politiques relativement au processus d'acquisition, aux différends, à l'octroi et à la résiliation des marchés ainsi qu'aux règlements des réclamations. Il prépare les appels d'offres, les demandes de propositions, procède à l'ouverture et à l'analyse des soumissions / propositions, rédige les contrats et donne un service de consultation sur les marchés.

### PLANIFICATION ET ANALYSE DU BUDGET

Le secteur Planification et analyse du budget planifie et coordonne l'implantation des programmes de planification financière, l'établissement des budgets et les prévisions de dépenses pour la Région. Il administre également les crédits alloués à la Région pour le financement des opérations et conseille les gestionnaires quant au contrôle et à l'administration des budgets de la Région.

### COMPTABILITÉ OPÉRATIONNELLE

La section Comptabilité opérationnelle comprend trois sphères d'activités:

- L'informatique
- Les opérations comptables
- La comptabilité de la paie

**L'informatique** opère un mini-ordinateur relié à un ordinateur central, ce qui nécessite l'enregistrement de données pour transmission et le traitement de ces données pour la production de rapports. Suite à l'implantation de systèmes de micro-ordinateurs dans la Région, ce secteur peut également fournir une assistance technique dans ce domaine.

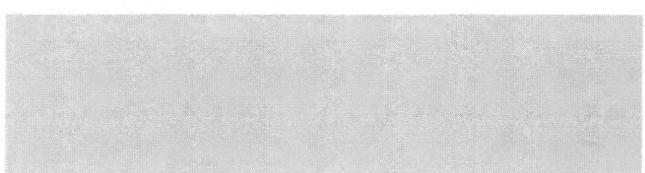
**Les opérations comptables** supervisent, coordon-

uent et dirigent toutes les opérations comptables de la Région. C'est là que se fait l'émission de certificats de disponibilité de fonds, la pré-vérification de documents soumis pour paiement, le contrôle de la disponibilité de l'encaisse et la préparation de demandes de paiement. Ce secteur procède également à la facturation des comptes à recevoir et maintient à jour les opérations d'un compte en fiducie. Il opère aussi un système informatique pour comptabiliser les deniers des Indiens.

**La comptabilité de la paie** aide et conseille les gestionnaires dans la prévision et la planification de main-d'œuvre et assiste le Service régional du Personnel dans les procédures de rémunération des employés, tout en exerçant un contrôle sur les années-ressources et les fonds de salaire.

### FORMATION ET VÉRIFICATION FINANCIÈRE

La section Formation et vérification financière assure aux Conseils de bande, aux associations indiennes et à leurs unités administratives, un service d'aide technique, de formation, de conseil, de vérification et de soutien dans les domaines de l'administration et de la gestion financière. Elle conseille également les gestionnaires de la Région dans leurs fonctions administratives et financières, de même que les comités de révision des états financiers de fin d'année des Conseils de bandes et autres bénéficiaires de contributions. Enfin, elle procède à l'analyse et à l'amélioration des techniques et méthodes de contrôle interne, coordonne les travaux de vérification interne, incluant les plans d'action et leur suivi; qui sont effectués au niveau de la Région par la direction de la vérification du Ministère ou le bureau de l'Auditeur général et vérifie toutes les ententes de contribution préparées par la Région afin de s'assurer que les exigences financières sont rencontrées.



# COMMUNICATIONS

5

Le rôle premier du Service régional des Communications est de renseigner les employés du Ministère, la population autochtone et le grand public sur les programmes, services et réalisations du Ministère, de même que sur les projets autochtones réalisés conjointement avec le Ministère.

Au sein de l'organisation régionale, le Service des Communications agit auprès de la Direction générale et des autres programmes et services du Ministère comme conseiller en matière de communications. Il coordonne la réalisation des projets et des activités de communication de la Région tels la publication de rapports, de dépliants et de

brochures ainsi que la production de documents audio-visuels. Il est aussi responsable de la distribution des publications ministérielles, de la participation du Ministère à diverses expositions régionales, de la publication du journal interne de même que des relations avec la presse.

Enfin, toujours à titre de conseiller en communications, le Service fournit aux groupes autochtones, sur demande de leur part, une assistance technique et professionnelle.

La Direction de l'Administration locale joue un rôle de premier plan dans le domaine de l'autogestion des conseils locaux indiens. Elle a d'abord la responsabilité d'aider les autorités locales à assurer à leur communauté une saine administration et agit ensuite comme conseiller dans la planification et la gestion de projets qui sont décentralisés par le Ministère ou qui émanent des initiatives locales.

Les activités de la Direction de l'Administration locale touchent principalement l'habitation, les services municipaux, les services publics, les services policiers et la coordination des ententes entre le Ministère et les Conseils indiens. Ces ententes permettent aux élus indiens d'acquérir davantage de responsabilités. De plus, le programme de l'Administration locale a un rôle de coordination en ce qui a trait à la révision des états financiers des bandes indiennes.

La Direction de l'Administration locale comprend deux importants secteurs d'activités:

- HABITATION ET INFRASTRUCTURE
- ADMINISTRATION LOCALE

## HABITATION ET INFRASTRUCTURE

Cette section a comme principale fonction d'aider les communautés autochtones à se doter, d'une part, et à gérer, d'autre part, les services et infrastructures communautaires ainsi que les programmes d'habitation qui répondent à leurs besoins. Certains projets d'immobilisation sont gérés directement par le Ministère alors que la majorité, par le biais d'ententes, est sous la responsabilité des Conseils de bande. De tels projets exigent une planification à plus ou moins long terme; il incombe donc à la section Habitation et infrastructure d'élaborer les politiques et directives requises pour la planification régionale quinquennale

et annuelle des projets d'immobilisation. De même, ce secteur aide et encourage les autorités locales à développer et à opérer des systèmes de gestion adéquats dans le domaine des immobilisations.

De plus, la section Habitation et infrastructure établit les liaisons entre les intervenants internes et externes au Ministère et les autorités locales, que nécessitent la mise en place de services municipaux et la construction d'habitations sur réserve et hors réserve. Enfin, une fois les projets en voie d'exécution, elle agit auprès des autorités locales à titre de conseiller ou de gestionnaire, selon qu'elle a décentralisé ses responsabilités ou qu'elle en est elle-même responsable.

## ADMINISTRATION LOCALE

La section Administration locale est responsable de la gestion de programmes tels les services policiers, l'amélioration de la gestion indienne, la récréation et le financement du soutien des bandes et des Conseils tribaux.

Cette section a également comme fonction de coordonner toutes les ententes de contribution conclues entre le Ministère et les Indiens et ce, en plus de négocier celles reliées à ses propres programmes.

La section Administration locale agit aussi à titre de conseiller auprès de la Direction générale régionale relativement à la décentralisation de programmes et services. Elle joue également ce rôle de ressource auprès des autorités locales afin de les aider et de les conseiller en matière de gestion et d'administration locale. Enfin, elle exerce un rôle fonctionnel auprès du bureau de district de Sept-Îles dans l'application des politiques et règlements de l'administration locale.

La Direction Emploi et Développement social a la responsabilité de soutenir les efforts des Indiens du Québec visant l'amélioration de leurs conditions de vie. Ses activités sont donc orientées vers un meilleur contrôle de l'administration de l'aide sociale, une plus grande participation des communautés indiennes dans les domaines des services sociaux et du développement socio-économique et le développement de l'emploi en milieu amérindien.

Les fonctions de la Direction Emploi et Développement social sont regroupées sous deux principaux secteurs:

- EMPLOI
- DÉVELOPPEMENT SOCIAL

## EMPLOI

Le secteur de l'Emploi encourage les bandes indiennes à planifier elles-mêmes le développement social et économique de leurs communautés. Par l'intermédiaire du programme Opération-Travail, il aide les bandes à réaliser des projets de création d'emplois communautaires qui tiennent compte des ressources humaines et naturelles du milieu.

Le programme assiste et oriente les responsables des communautés dans la recherche et l'utilisation des différentes sources de financement pour la réalisation de leurs projets de création d'emploi.

De plus, le secteur de l'Emploi, en collaboration avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration, offre aux bandes la possibilité de réaliser des projets de création d'emplois d'été pour les étudiants de leurs communautés.

Enfin, il favorise, par l'application des programmes Placement et Mobilité, l'accès des autochtones au marché du travail.

## DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le secteur Développement social assure aux communautés indiennes un programme d'assistance sociale et, par l'intermédiaire des Centres de Services sociaux du Québec, des bandes ou des associations indiennes ayant pris en charge le programme, toute une gamme de services sociaux professionnels.

### LE PROGRAMME D'ASSISTANCE SOCIALE

Le programme d'Assistance sociale a pour objectif fondamental de procurer aux personnes et familles indiennes vivant sur réserve et jugées indigentes en fonction de certains critères, de l'aide financière et des services leur permettant, de même qu'à leurs dépendants, de conserver leur santé, leur sentiment de sécurité, leur dignité et leur unité familiale. Il les aide à conquérir ou à reconquérir leur autonomie, à participer et à contribuer à la vie sociale et économique de leur collectivité et à assumer davantage la responsabilité de la gestion de leurs affaires personnelles.

De plus, le programme encourage les Conseils de bande et/ou les associations indiennes à prendre en charge le programme d'Assistance sociale en dispensant aide, conseils et formation aux intéressés.

Enfin, le programme d'Assistance sociale participe à la création d'emplois sur réserve destinés aux bénéficiaires d'assistance sociale, en injectant des fonds dans des projets comme Opération-Travail. Ces projets sont élaborés par les Conseils de bande et coordonnés par le secteur Emploi du Ministère.

## **LE PROGRAMME DES SERVICES SOCIAUX**

Le programme des Services sociaux a pour objectif fondamental de rendre accessibles aux individus et aux familles vivant sur les réserves, des services sociaux adéquats. Il veille à ce que les services de santé et les services sociaux offerts en milieu indien par le gouvernement provincial, soient bien adaptés aux besoins des communautés indiennes du Québec. Il voit également à instaurer tout autre service, ressource ou projet communautaire jugé apte à répondre aux besoins des collectivités en matière de service social.

Le programme favorise également une plus gran-

de implication de la part des Conseils de bande et des associations indiennes dans l'administration des services sociaux, pouvant même mener à une prise en charge totale du programme. Les services sociaux étant sous juridiction provinciale, la prise en charge du programme par les communautés indiennes nécessite des ententes, sous forme de contrats de services, entre les autorités locales indiennes, les Centres de Services sociaux (CSS) et le Ministère, afin d'assurer aux communautés l'accès aux services sociaux provinciaux, incluant les services dits statutaires (Loi de la protection de la jeunesse, adoption, etc.).

La Direction du Développement économique a comme rôle d'appuyer les Indiens et les Inuit du Québec dans l'accroissement de leur autosuffisance socio-économique. En plus d'une aide financière, elle offre aux communautés autochtones des services et des conseils sur la gestion, la recherche, la planification et sur tout autre aspect relié au progrès social et économique.

Les activités de la Direction du Développement économique sont regroupées en trois principaux secteurs:

- DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
- DÉVELOPPEMENT D'INSTITUTIONS AUTOCHTONES
- DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

## DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Ce secteur fournit et/ou rend accessibles aux entreprises autochtones, des sources de financement, au moyen de prêts directs, de prêts garantis ou de contributions. Le personnel affecté à ce secteur travaille donc en étroite collaboration avec les communautés indiennes à la réalisation de divers projets reliés à leur développement économique. Les principaux services offerts aux entreprises sont: assistance technique, conseils, études et recherche de sources de financement pour l'élaboration, la réalisation et le suivi de leurs projets.

## DÉVELOPPEMENT D'INSTITUTIONS AUTOCHTONES

Afin d'appuyer les efforts individuels et collectifs de développement, ce secteur procure aux groupes autochtones intéressés, un soutien technique et financier visant à mettre sur pied des institutions locales de développement et d'en assurer le fonctionnement.

## DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

Ce secteur a pour objectif de promouvoir auprès des communautés indiennes et inuit, la gestion de leurs ressources naturelles afin de maximiser leur rendement économique. Il fournit assistance, conseils et financement en vue d'encourager les initiatives autochtones de développement et d'exploitation des ressources naturelles renouvelables et non-renouvelables tels le trappage, la foresterie, l'agriculture, l'exploitation minière, les loisirs commercialisés et le tourisme.

La Direction régionale de Réserves et Fiducie s'assure que les obligations constitutionnelles et statutaires du Canada à l'égard des Indiens du Québec sont respectées. Ces obligations sont inscrites dans la Loi sur les Indiens et dans les ententes comme celle de la Baie James et du Nord québécois. Compte tenu du caractère légal ou para-légal de ses fonctions, la Direction Réserves et Fiducie travaille en étroite collaboration avec le Contentieux du Ministère.

Ses principales activités sont concentrées dans les trois secteurs suivants:

- PROPRIÉTÉS FONCIÈRES
- OBLIGATIONS STATUTAIRES
- TITRES ET ENREGISTREMENTS

## PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

Ce secteur, par délégation ministérielle, préside à toutes les transactions foncières touchant les terres de réserves. Il s'occupe également de l'arpentage, de la préparation d'ententes concernant les servitudes et les droits de passage et contrôle l'émission de baux et de permis relatifs à l'occupation des terres par des non-Indiens ainsi qu'à l'exploitation des ressources minières et forestières des réserves indiennes.

## OBLIGATIONS STATUTAIRES

Le secteur des Obligations statutaires s'occupe du droit à l'inscription au Registre des Indiens; il effectue les modifications quant à l'obtention ou à la perte du statut indien, tient à jour les listes de bandes officielles et conseille les communautés indiennes sur toute question relative au statut indien. Ce secteur a aussi comme responsabilité

d'administrer les successions des Indiens sur réserve, les biens des enfants mineurs et des interdits ainsi que les fonds de capital et de revenus des bandes. C'est également lui qui reçoit et entérine les règlements locaux des bandes indiennes. De plus, lors de la tenue d'élections de bande, le secteur des Obligations statutaires a comme autres tâches de nommer des officiers d'élections, de faire enquête sur les appels d'élections et d'assister les bandes lors de la tenue de référendum sur les spiritueux.

Enfin, il est important de souligner que toutes les fonctions du secteur des Obligations statutaires sont régies par des articles de la Loi sur les Indiens.

## TITRES ET ENREGISTREMENTS

Le secteur des Titres et enregistrements maintient un système d'archives, de registres et de garde de documents relatifs aux terres indiennes, aux successions et autres obligations statutaires. Il procède également à l'acquisition de terres en vue d'agrandir des réserves indiennes existantes ou d'en créer de nouvelles, en tenant compte des politiques établies à cet égard. Ce secteur effectue également des recherches de titres fonciers afin de déterminer ou de clarifier les droits individuels et collectifs ainsi que le statut juridique des mines et forêts comprises dans les réserves.

Enfin, depuis l'adoption de la Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec (Loi C-46) le 8 juin 1984, la Direction Réserves et Fiducie est responsable de l'implantation, du maintien et du contrôle d'un système d'enregistrement foncier pour les terres cries et naskapiées de catégorie 1 A.

Selon la Loi sur les Indiens, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a la responsabilité de veiller à l'éducation des autochtones. C'est donc la Direction régionale de l'Éducation qui a la tâche de gérer et de coordonner toutes les activités et les programmes requis pour assurer aux populations indiennes et inuit du Québec des services scolaires et éducatifs qui répondent à leurs besoins, du niveau préscolaire au niveau universitaire. À l'intérieur de ses activités, la Direction de l'Éducation a comme objectif de favoriser "La maîtrise indienne de l'éducation indienne".

Le domaine de l'éducation est vaste. Par conséquent, les activités de la Direction de l'Éducation sont nombreuses et fort variées. Celle-ci sont regroupées sous cinq secteurs:

- SERVICES PÉDAGOGIQUES
- PRISE EN CHARGE DE L'ÉDUCATION
- ENSEIGNEMENT
- ÉDUCATION PERMANENTE
- SOUTIEN ADMINISTRATIF

## SERVICES PÉDAGOGIQUES

Le secteur des Services pédagogiques participe activement à la conception, au développement et à l'implantation de systèmes d'éducation indiens pour et par les Indiens. Cette participation entraîne donc la planification auprès des communautés indiennes du développement et de la mise en place de systèmes d'éducation adaptés à chacune d'elles en même temps que la promotion de la politique de la maîtrise indienne de l'éducation auprès des divers intervenants. Il travaille également au développement de la qualité de l'éducation indienne, tant sur réserve que hors réserve, basé sur l'identité culturelle indienne.

## PRISE EN CHARGE DE L'ÉDUCATION

Le transfert de la responsabilité de la gestion des programmes de l'Éducation aux autorités locales

indiennes implique des négociations entre le Ministère et les représentants autochtones. Le responsable des négociations conseille les gestionnaires de la Direction de l'Éducation et les dirigeants indiens relativement à la prise en charge. Cette responsabilité requiert donc de fournir aux parties des données statistiques et financières requises pour les décisions de décentralisation. C'est également le responsable de ces négociations qui évalue l'ensemble des activités reliées à la prise en charge de l'éducation.

## ENSEIGNEMENT

Le secteur de l'Enseignement voit au bon fonctionnement des écoles fédérales de la Région, soit une quinzaine. Il est responsable d'administrer les budgets alloués aux services d'enseignement élémentaire et secondaire de même que le financement des commissions scolaires Crie et Kativik et des écoles sous la juridiction des autorités locales indiennes. Il administre aussi le programme de construction et d'entretien des écoles fédérales et conjointes. Le secteur de l'Enseignement est enfin responsable du programme d'ententes de frais de scolarité, conçu pour assurer la formation d'étudiants autochtones dans des institutions non-fédérales.

## ÉDUCATION PERMANENTE

Le secteur de l'Éducation permanente administre trois principaux programmes:

- Formation professionnelle
- Éducation postsecondaire
- Services aux étudiants

Le programme de **FORMATION PROFESSIONNELLE** s'adresse aux adultes indiens et inuit désireux d'accroître leurs compétences en vue d'améliorer leur participation au marché du travail. Les services offerts sont complémentaires à ceux disponibles à la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada. Ce secteur mène aussi des négo-

ciations avec des ministères provinciaux, des organismes et d'autres ministères fédéraux pour la création et l'implantation de programmes et services touchant la formation professionnelle.

En plus d'apporter une aide financière, le programme d'**ÉDUCATION POSTSECONDAIRE** agit à titre de conseiller auprès des étudiants désirant poursuivre leurs études dans des institutions de niveau postsecondaire, soit dans les collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP) ou les universités. Il participe également à l'élaboration et à la mise en oeuvre de programmes spéciaux, de niveau postsecondaire, adaptés à la réalité autochtone.

Enfin, le programme des **SERVICES AUX ÉTUDIANTS** s'adresse aux élèves des niveaux élémentaire et secondaire fréquentant les écoles fédéra-

les ou provinciales de même que les écoles administrées directement par les bandes. Il fournit aux étudiants des conseils professionnels, de l'aide financière ainsi qu'une gamme d'autres services, tels le transport scolaire (quotidien et saisonnier), l'hébergement, les allocations pour achats de vêtements et de fournitures scolaires.

## SOUTIEN ADMINISTRATIF

Le secteur du soutien administratif comptabilise l'ensemble des données financières pour toutes les activités budgétaires de la Direction de l'Éducation. Ce secteur compile et tient à jour des statistiques relatives à l'éducation. Il dirige aussi l'utilisation des systèmes informatiques d'inscription des élèves dans la Région.

La Direction régionale du Génie et de l'Architecture est responsable de la planification, de la conception, de la construction et de l'exploitation technique des immeubles et autres biens du Ministère. Elle offre également aux autorités locales indiennes des services d'assistance et de conseil pour la mise en oeuvre de leur propre programme d'investissement et d'exploitation.

La Direction Génie et Architecture regroupe quatre principaux secteurs d'activités:

- GESTION DE PROJETS
- ÉLABORATION DE PROJETS
- MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ
- CONSTRUCTION ET ENTRETIEN

## GESTION DE PROJETS

Ce secteur veille à ce que les projets d'immobilisation réalisés rencontrent les objectifs fixés tout en respectant le budget et l'échéancier établis.

## ÉLABORATION DE PROJETS

Ce secteur fournit au personnel de la Région ainsi qu'aux communautés autochtones les services d'experts-conseils dans les domaines de l'urbanisme, du génie et de l'architecture du bâtiment.

Les services professionnels offerts en génie et architecture comprennent notamment des services consultatifs tels conseils, expertises, estimations, évaluations et suivis de construction. On réalise également des études préparatoires, des plans préliminaires, des plans et des devis définitifs de construction. De plus, on dispense d'autres services dont la vérification des dessins d'atelier et l'approbation de substituts dans les méthodes et les matériaux lors de la construction.

Dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme, le secteur Élaboration de projets est responsable de la conception de plans d'aménagement, de l'élaboration de plans et de règlements de zonage, de la mise à jour de la cartographie et

de la réalisation de profils de croissance des agglomérations indiennes du Québec.

Enfin, ce secteur assume également la gestion de projets d'immobilisation tant sur le plan technique qu'administratif.

## MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ

Le rôle de ce secteur est de fournir aux résidents des communautés autochtones non reliées aux réseaux de l'Hydro-Québec, un service adéquat et continu en alimentation électrique. Ce service requiert l'opération et l'entretien de six centrales et réseaux électriques du Ministère dans la région du Québec. Le secteur de mécanique et électricité agit aussi à titre d'expert technique en mécanique et électricité lors de l'élaboration de projets par la Région. De plus, il coordonne et dirige les programmes du Ministère relativement à la conservation et à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

## CONSTRUCTION ET ENTRETIEN

Ce secteur est responsable de la planification, de l'organisation et du contrôle des activités de la Région reliées à la construction, à l'entretien et à la prévention-incendie.

Le domaine de l'entretien en particulier nécessite l'élaboration de méthodes, de normes, de procédures et de programmes de formation visant à améliorer l'opération et l'entretien des systèmes et des installations dans les communautés indiennes. De plus, ce secteur planifie, dirige et contrôle l'élaboration et l'application de programmes de prévention des accidents et des incendies à l'intention des communautés indiennes. Il organise aussi des programmes de formation portant sur la sécurité et la prévention des incendies et effectue, dans les communautés indiennes, des inspections et des enquêtes reliées à la prévention-incendie.

Le Bureau de district de Sept-Îles travaille auprès de neuf (9) communautés amérindiennes localisées dans la région de la Côte-Nord. Il assure, par une présence constante auprès de sa clientèle, le lien avec tous les programmes du Ministère.

La structure du Bureau de district correspond en partie à l'organisation régionale et le principal objectif de ses activités est de dispenser aide et conseils à la population indienne, selon ses aspirations et ses besoins, tout en favorisant la prise en charge des différents programmes du Ministère par les autorités locales amérindiennes.

Le personnel affecté au District de Sept-Îles est responsable de la planification, de l'organisation, de la mise en oeuvre et de la gestion des projets,

programmes et services du Ministère dans les domaines suivants:

- **Emploi et développement social**
- **Développement économique**
- **Administration locale**
- **Habitation et infrastructure**
- **Génie et architecture**
- **Réserves et fiducie**
- **Formation et vérification financière**
- **Éducation aux adultes**
- **Services aux étudiants.**